



Société anonyme au capital de 14 004 292,50 euros  
Siège social : 14, rue d'Antin – 75002 Paris  
RCS Paris 393 010 467

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 OCTOBRE 2013**

<b>A.</b>	<b>ETAT DE SITUATION FINANCIERE</b>	<b>5</b>
<b>B.</b>	<b>ETAT DU RESULTAT NET</b>	<b>6</b>
<b>B2.</b>	<b>AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</b>	<b>6</b>
<b>C.</b>	<b>ETAT DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>7</b>
<b>D.</b>	<b>ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8</b>
<b>E.</b>	<b>ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS</b>	<b>9</b>
<b>I.</b>	<b>PRESENTATION DE L'EMETTEUR</b>	<b>9</b>
<b>II.</b>	<b>FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE</b>	<b>9</b>
1)	Acquisition du casino de Collioure	9
2)	Opérations sur le capital de Société Française de Casinos	10
3)	Dossier SA ALLIANZ VIE	10
4)	Dossier Atlantis Finances SAS & JB Limited – Casino d'Agadir	10
5)	Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Port-la-Nouvelle	11
6)	Opérations sur le capital du casino de Port-la-Nouvelle	11
7)	Dissolution des sociétés «SCI de l'Hôtel du Casino» et « SCI d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan » 11	
<b>III.</b>	<b>PERIMETRE DE CONSOLIDATION</b>	<b>12</b>
<b>IV.</b>	<b>PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</b>	<b>12</b>
	REFERENTIEL	12
	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS	13
	CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS	14
	METHODES DE CONSOLIDATION	14
1)	Périmètre de consolidation	14
2)	Regroupements d'entreprises	14
3)	Date de clôture	15
	REGLES ET METHODES D'EVALUATION	15
4)	Goodwill	15
5)	Tests de dépréciation	15
6)	Immobilisations	16
	• Immobilisations incorporelles	16
	• Immobilisations corporelles	16
7)	Actifs financiers	16
8)	Stocks	17
9)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	17
10)	Capitaux propres	17

11)	Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel	18
12)	Autres provisions	18
13)	Subventions	18
14)	Impôts différés	18
15)	Actifs et passifs courants et non courants	19
16)	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	19
17)	Passifs financiers	19
18)	Revenus	19
19)	Résultat opérationnel courant	20
20)	Charges ou produits opérationnels non courants	20
21)	Coût de financement	20
22)	Résultat par action	20
23)	Informations sectorielles	20
V.	<b>COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>21</b>
1)	Goodwill	21
2)	Tests de perte de valeur	21
3)	Immobilisations incorporelles	23
4)	Immobilisations corporelles	24
5)	Autres actifs financiers non courants	25
6)	Stocks et en-cours	25
7)	Clients et autres actifs courants	26
8)	Capitaux propres	26
	• Autorisations accordées	27
9)	Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net	27
	• Emprunts auprès des établissements de crédit	28
	• Emprunts et dettes financières divers à moins d'un an	28
	• Nature du passif de Société Française de Casinos dans le cadre du plan de continuation	29
	• Nature du passif de la CECPAS Casino de Collioure dans le cadre du plan d'apurement du passif	30
	• Avances consenties par les associés et les sociétés apparentées	30
	• Charges financières	30
	• Risques de taux et privilèges accordés	31
	• Risque de liquidité	31
10)	Autres passifs non courants	32
11)	Provisions courantes et non courantes	32
	• Provisions pour litiges	32
	• Avantages postérieurs à l'emploi	32
	• Montants reconnus au bilan	32
12)	Impôts différés	33
	• Impôts différés comptabilisés	33
	• Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif	33
	• Impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus	33
13)	Fournisseurs et comptes rattachés	34
14)	Dettes fiscales et sociales	34
15)	Autres passifs courants	34

16)	<b>Actifs et passifs financiers</b>	35
	• Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers	35
	• Reclassement ou décomptabilisation	35
	• Instruments de garantie	36
	• Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés	36
	• Défaillances et inexécutions	36
	• Instruments dérivés	36
	• Risques liés aux actifs et passifs financiers	36
17)	<b>Informations sectorielles</b>	37
	• Analyse du capital investi par activité	37
	• Analyse sectorielle du bilan	38
	• Analyse des résultats par activités	38
18)	<b>Produits et charges opérationnels non courants</b>	39
19)	<b>Impôt sur les sociétés</b>	39
	• Intégration fiscale	39
	• Ventilation de l'impôt sur les résultats	39
20)	<b>Résultat par action</b>	39
21)	<b>Engagements hors bilan</b>	39
	• Dettes garanties par des sûretés réelles	39
	• Engagements donnés	40
	• Engagements reçus	40
	• Créances garanties par des suretés réelles	40
22)	<b>Charges de personnel, effectif à la clôture et droit à la formation</b>	40
23)	<b>Informations relatives aux parties liées</b>	41
	• Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction	41
	• Autres transactions avec les parties liées	41
24)	<b>Honoraires des commissaires aux comptes</b>	41
25)	<b>Evénements postérieurs à la clôture</b>	42
	• Atlantis Finances	42
	• Pourvoi en cassation dans le cadre du litige Tahoe	42

## A. ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Actif (en milliers d'euros)	Au 31.10.2013	Au 31.10.2012	Notes
Goodwill	21 559	19 686	1
Immobilisations incorporelles	165	13	3
Immobilisations corporelles	6 622	4 420	4
Actifs financiers non courants	300	294	5
Impôts différés	123	105	12
<b>Actifs non courants</b>	<b>28 768</b>	<b>24 518</b>	
Stocks et en-cours	284	225	6
Clients	391	253	7
Autres actifs courants	1 023	849	7
Actifs d'impôt exigible	159	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 802	1 933	9
<b>Actifs courants</b>	<b>3 659</b>	<b>3 260</b>	
<b>Total de l'actif</b>	<b>32 427</b>	<b>27 779</b>	

Passif (en milliers d'euros)	Au 31.10.2013	Au 31.10.2012	Notes
Capital	14 004	14 004	8
Réserves consolidées	1 289	768	
Résultat net part du Groupe	725	534	
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	16 018	15 307	
Participations ne donnant pas le contrôle	56	54	
<b>Capitaux propres</b>	<b>16 074</b>	<b>15 361</b>	
Emprunts auprès des établissements de crédit	289	543	9
Emprunts et dettes financières divers	8 256	5 744	9
Autres passifs non courants	243	146	10
Provisions non courantes	645	1 410	11
Impôts différés	-	-	12
<b>Passifs non courants</b>	<b>9 434</b>	<b>7 842</b>	
Emprunts auprès des établissements de crédit	264	264	9
Emprunts et dettes financières divers	641	421	9
Fournisseurs	2 072	1 409	13
Dettes fiscales et sociales	2 479	1 953	14
Autres passifs courants	1 441	484	15
Provisions courantes	23	42	11
Passifs d'impôt exigible	-	3	
<b>Passifs courants</b>	<b>6 920</b>	<b>4 576</b>	
<b>Total du passif</b>	<b>32 427</b>	<b>27 779</b>	

**B. ETAT DU RESULTAT NET**

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2013	Au 31.10.2012	Notes
<b>Chiffre d'affaires</b>	22 377	19 464	
Prélèvements	(6 850)	(6 395)	
Chiffre d'affaires net de prélèvements	15 527	13 069	
Autres produits de l'activité	77	101	
Produits des activités ordinaires	15 604	13 170	17
Achats consommés	(1 269)	(875)	
Charges externes	(5 468)	(4 386)	
Charges de personnel	(6 962)	(5 779)	22
Impôts et taxes	(646)	(606)	
Dotations nettes aux amortissements	(1 348)	(1 069)	
Dépréciations nettes des reprises :			
Sur actifs financiers	1	50	
Sur actifs courants	(12)	49	
Provisions nettes des reprises	24	48	
Autres produits opérationnels	-	-	
Autres charges opérationnelles	(220)	(137)	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	(297)	466	17
Autres produits opérationnels non courants	1 543	935	18
Autres charges opérationnelles non courantes	(273)	(607)	18
<b>Résultat opérationnel</b>	973	793	17
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		-	
Coût de l'endettement financier brut	(36)	(62)	9
Coût de l'endettement financier net	(36)	(62)	
Autres produits financiers	3	38	
Autres charges financières	(241)	(252)	
Résultat avant impôt	700	517	
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	27	14	19
<b>Résultat net de la période</b>	727	532	
Résultat net de la période attribuable aux			
- propriétaires de la société	725	534	
- participations ne donnant pas le contrôle	2	(2)	
Résultat net par action (part du Groupe)	0,14 €	0,10 €	20
Résultat net dilué par action (part du Groupe)	0,14 €	0,10 €	

**B2. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL**

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2013	Au 31.10.2012
Résultat net de la période	727	532
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	(13)	(76)
Autres éléments	-	-
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global		
Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la société	714	456
Résultat global de la période attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	(2)
Résultat global de la période	716	454

### C. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2013 12 mois	Au 31.10.2012 12 mois
Résultat net de la période	727	532
Charges d'intérêts	44	62
Produits d'intérêts	(3)	(6)
Impôt sur les sociétés	(176)	(17)
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	552	1 079
Autres (produits) et charges calculés	(99)	137
(Plus-values), moins-values de cession	(35)	(164)
Capacité d'autofinancement	1 010	1 622
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	(17)	(35)
Clients	(123)	(37)
Fournisseurs	(19)	69
Variation des autres actifs et passifs	775	274
Impôt (payé) ou remboursé	(3)	3
Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation	1 623	1 896
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2 084)	(1 177)
Acquisitions d'immobilisations financières	(33)	(9)
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	132	34
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	119	221
Cessions d'immobilisations financières	30	
Cessions d'actifs non courants et groupe d'actifs		
Intérêts reçus	3	6
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	353	(100)
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement	(1 479)	(1 026)
Dividendes mis en paiement		(1)
Autres variations		
Souscription d'emprunts		
Remboursement d'emprunts	(260)	(346)
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	24	(404)
Intérêts payés	(45)	(64)
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement	(281)	(815)
Variation de trésorerie	(137)	(10)
Trésorerie nette à l'ouverture de la période	1 931	1 941
Trésorerie nette à la clôture de la période	1 794	1 931

## D. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Ecart de conversion	Résultat	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Au 31.10.2011	14 004	-	489	356	14 849	124	14 973
Affectation du résultat			(489)	489	-		
Résultat de l'exercice			534		534	(2)	532
Distribution de dividendes						(1)	(1)
Autres variations				(76)	(76)		(76)
Variation de périmètre						(67)	(67)
Au 31.10.2012	14 004	-	534	769	15 307	54	15 361
Affectation du résultat			(534)	534	-		
Résultat de l'exercice			725		725	2	727
Distribution de dividendes							
Autres variations				(14)	(14)		(14)
Variation de périmètre							
Au 31.10.2013	14 004	-	725	1 289	16 018	56	16 074



## E. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

### I. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

Société Française de Casinos (SFC) est une société anonyme dont le siège social est sis 14, rue d'Antin – 75002 PARIS – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 010 467. Elle est cotée sur NYSE Euronext Paris, Eurolist compartiment C.

SFC est la société mère d'un groupe français spécialisé dans l'exploitation de centres de jeux virtuels et l'exploitation de casinos ainsi que les activités d'hôtellerie et de restaurants qui s'y rapportent. (ci-après «SFC» ou «le Groupe»).

Les états financiers reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 21 février 2014, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés annuel de SFC et en a autorisé la publication.

### II. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

#### 1) Acquisition du casino de Collioure

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Société Française de Casinos a acquis le 2 novembre 2012 la société CECPAS, exploitante du casino de Collioure, initialement en plan de sauvegarde et dont le plan d'apurement du passif a été définitivement homologué le 6 février 2013.

Le Casino de Collioure, situé dans les Pyrénées Orientales, a ouvert ses portes en juin 2003. Il comporte, outre les activités traditionnelles de casinos, jeux, machines à sous et restauration, une importante discothèque à ciel ouvert et des espaces de réception.

Cette acquisition permet à Société Française de Casinos de se renforcer dans son cœur de métier, le gaming et de développer ses activités périphériques.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée (IFRS 3), les actifs et les passifs identifiables repris de la société CECPAS ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle, notamment le passif étalé par le plan d'apurement du passif sur 10 ans et les avantages postérieurs à l'emploi.

Selon protocole de cession d'actions du 11 octobre 2012, la Société Française de Casinos a acquis 15 000 actions de la Société CECPAS exploitant le Casino de Collioure représentant 60% du capital social au prix symbolique de 1€.

La Société Française de Casinos bénéficie de deux promesses de cessions à hauteur de 1 € pour l'ensemble des actions restantes de la société CECPAS soit 10 000 actions auprès de Messieurs Claude et Fougua, actionnaires de la société CECPAS. La société Française de Casinos elle-même s'est engagée à racheter les actions restantes de la société CECPAS au prix de 1 € dès la levée des conditions suspensives à la réalisation desdites cessions.

Par ailleurs, Société Française de Casinos a souscrit à hauteur de 500 K€ à l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale du 12 juillet 2013 portant sa participation directe à 80% du capital.

Compte tenu de ces différents éléments, le groupe considère détenir 100% de la société CECPAS à la date de prise de contrôle. Ainsi, cette prise de contrôle du casino se traduit dans les comptes consolidés du Groupe par un goodwill de 1 880K€ calculé comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 02.11.2012
<b>Actif net acquis à la valeur comptable</b>	(2 276)
Juste valeur des comptes courants	398
Juste valeur des immobilisations corporelles	(28)
Actualisation du passif étalé (plan d'apurement du passif)	342
Gain et perte attribuable à l'exercice 2012	(316)
<b>Actif net à la juste valeur</b>	(1 880)
<b>Prix d'acquisition</b>	0
<b>Goodwill</b>	1 880

## Effets de la prise de contrôle de CECPAS sur les principaux indicateurs de résultat du Groupe sur la période

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2013 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	3 523
Prélèvements	(938)
Chiffre d'affaires net de prélèvements	2 585
<b>Résultat opérationnel courant</b>	(442)
<b>Résultat opérationnel</b>	(433)
<b>Résultat net de la période</b>	(449)

### 2) Opérations sur le capital de Société Française de Casinos

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2013, il a été décidé d'effectuer une augmentation de capital suivi d'une réduction de capital du même montant permettant de diminuer le report à nouveau débiteur par compensation avec les primes d'émission, de fusion et d'apport.

### 3) Dossier SA ALLIANZ VIE

La société SA ALLIANZ VIE a assigné la Société Française de Casinos en date du 20 décembre 2011 afin de voir admettre au passif des rappels de charges locatives sur les exercices 2006 à 2009 et non produites dans les délais. Le Tribunal de Grande Instance de Paris a débouté la Société SA ALLIANZ VIE de toutes ses demandes par décision rendue le 24 janvier 2013.

Le passif de 336 K€ au 31 octobre 2013 a été ainsi repris en produits opérationnels non courants dans les comptes annuels.

### 4) Dossier Atlantis Finances SAS & JB Limited – Casino d'Agadir

#### - Atlantis Finances

Le 24 septembre 2009, la Société Française de Casinos a résilié les accords pris avec la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du Casino « Le Mirage », pour défaillance et non-respect de ceux-ci. La somme de 1 180 K€ a été conservée à titre de pénalité tel que prévue dans les clauses desdits accords.

En date du 14 avril 2010, la Société Française de Casinos a reçu une assignation de la Société Atlantis Finances et par un jugement du 21 mai 2012 le Tribunal de Commerce de Paris a rejeté l'ensemble des demandes faites par cette société.

Le 11 juin 2012, la société Atlantis Finances a interjeté appel de cette décision.

Le 18 février 2014, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement du 21 mai 2012. La provision de 800 K€ constituée lors de la naissance du litige a été reprise dans les comptes de SFC au 31 octobre 2013.

#### - Chabaza, JB Limited et Jablan

Dans le cadre des accords liés à la cession du casino d'Agadir, la Société Française de Casinos a été condamnée, par décision en première instance du 21 février 2012, à verser la somme de 300 K€ au titre de remboursement partiel de prix et de dommages intérêts aux sociétés Chabaza et JB Limited ainsi qu'à Monsieur Jablan, anciens acquéreurs.

Société Française de Casinos a fait appel de cette décision.

La Cour d'Appel de Paris a confirmé dans son arrêt du 28 mai 2013 le jugement en 1<sup>ère</sup> instance.

La provision de 300 K€ dans les comptes de SFC a donc été reprise et la perte constatée en produits et charges non courantes.

La dette de 300 K€ a été incluse dans le plan de continuation et sera réglée au rythme prévu par celui-ci. (soit 6 ans restants)

#### **5) Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Port-la-Nouvelle**

En date du 30 septembre 2013, l'autorisation d'exploiter les jeux a été accordée à la Société du Casino de Port-la-Nouvelle pour une durée de 2 années à compter du 1er novembre 2013 pour prendre fin le 31 octobre 2015.

#### **6) Opérations sur le capital du casino de Port-la-Nouvelle**

Aux termes des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2013, le capital social a été réduit d'une somme de 291.404,60 € par annulation des 8.995.358 actions existantes.

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2013 et du Conseil d'Administration du 26 septembre 2013, le capital social a été augmenté d'une somme de 809.581,98 € par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible sur la société et par création de 26.986.066 actions nouvelles de 0,03 € de valeur nominale.

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2013, le capital a été réduit de 481.816 €, par regroupement des 26 986 066 actions existantes en 10.925.532 actions nouvelles échangées à raison de 100 actions nouvelles contre 248 anciennes à la valeur nominale des actions existantes.

Au 31 octobre 2013, le capital du casino de Port-la-Nouvelle s'établit à 327.765,98 €.

#### **7) Dissolution des sociétés «SCI de l'Hôtel du Casino» et « SCI d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan »**

Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2013, le Président de la Société Centre d'Animation Le Phoebus a approuvé la dissolution sans liquidation des Sociétés « SCI de l'Hôtel du Casino » et « SCI d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan » dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil, détenue depuis le 11 octobre 2013 à 100%.

Les patrimoines des Sociétés « SCI de l'Hôtel du Casino » et « SCI d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan » ont ainsi été universellement transférés à son associé unique à effet du 15 novembre 2013.

### III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	Secteur d'activité	Siège	Rcs	Pourcentage d'intérêt et de contrôle	
				31.10.2013	31.10.2012
Société Française de casinos	Jeux Virtuels	Paris	393 010 467	Société consolidante	
Centre d'Animation Le Phoebus	Casinos	Gruissan	305 322 042	99,89%	99,89%
Châtel Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nouvelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Cecpas Casino de Collioure	Casinos	Collioure	382 014 645	100,00%	NC
200% Poker	Casinos	Paris	522 208 933	63,50%	63,50%
Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon	Structure	Châtelguyon	395 780 380	94,85%	94,85%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Structure	Châtelguyon	395 780 364	91,72%	91,72%
Sci d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan	Casinos	Gruissan	419 100 953	100,00%	98,89%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Structure	Paris	347 497 844	97,55%	97,55%
Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Casinos	Châtelguyon	395 780 075	94,52%	94,52%
Sci Foncière des Grands Hôtels	Structure	Châtelguyon	342 241 791	94,87%	94,87%
Sci de l'Hôtel du Casino	Casinos	Gruissan	412 196 123	100,00%	99,88%
Sci du Centre d'animation Le Phoebus	Casinos	Gruissan	307 605 022	97,52%	97,52%

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale. La variation de périmètre par rapport à la clôture du 31 octobre 2012 concerne l'acquisition de la société CECPAS telle que décrite ci-avant.

### IV. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

#### REFERENTIEL

##### **Déclaration de conformité**

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Société Française de Casinos au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2013 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 août 2012. Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

##### **Base de préparation**

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe.

Le Groupe SFC a appliqué dans les états financiers clos au 31 octobre 2013 les normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui sont d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1er novembre 2012.

##### **Normes, amendements et interprétations obligatoires au 1er novembre 2012**

- IAS 1 - Présentation des états financiers - Présentation des autres éléments du résultat global

L'application de cette norme n'a pas d'incidence sur le résultat et la situation financière du Groupe au 31 octobre 2013. En revanche, la présentation de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres a été modifiée.

**Normes, amendements et interprétations non obligatoires au 1er novembre 2012 mais pouvant être anticipées**

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des normes, amendements et interprétations non obligatoires au 1er novembre 2012 et estime qu'ils ne devraient pas avoir un impact significatif sur ses résultats et sa situation financière. Ces normes, amendements et interprétations sont les suivantes :

- IAS 1 - Amendements Améliorations des IFRS, cycle 2009-2011 publiée en mai 2012 et adoptée en mars 2013 ;
- IAS 12 - Amendement Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents, publié en décembre 2010 et adopté en décembre 2012 ;
- IAS 19 révisée - révision de la norme Avantages du personnel, publiée en juin 2011 et adoptée en juin 2012 ;
- IFRS 1 - Amendement Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants, publié en décembre 2010 et adopté en décembre 2012 ;
- IFRS 1 - Amendement Prêts publics, publié en mars 2012 et adopté en mars 2013 ;
- IFRS 7 - Amendement Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers, publié en décembre 2011 et adopté en décembre 2012 ;
- IFRS 13 - Nouvelle norme, évaluation de la juste valeur, publiée en mai 2011 et adoptée en décembre 2012 ;
- Améliorations des IFRS - Lot d'amendements du cycle 2009 - 2011, publié en mai 2012 et adopté en mars 2013 ;
- IFRIC 20 - Nouvelle interprétation, Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert, publiée en octobre 2011 et adoptée en décembre 2012.

**ESTIMATIONS ET JUGEMENTS**

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS

En France, la tenue de maisons de jeux de hasard est soumise à des lois et réglementations spécifiques.

Les autorisations d'ouverture sont accordées par le Ministre de l'Intérieur, qui en fixe la durée, le Conseil Municipal de la commune d'exploitation, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, fixant, en fonction d'un cahier des charges, la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Les échéances des contrats de concession et des autorisations des jeux, dont sont titulaires les filiales du Groupe, sont les suivantes :

Société	Commune	Jeux exploités	Activités autres liées au contrat	Date de fin de contrat	Date de renouvellement de l'autorisation des jeux
Centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	113 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	28.02.2017	28.02.2017
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	53 Machines à sous & Jeux de la Boule	Développement touristique	23.11.2022	31.10.2015
Châtelcasino	Châtel-Guyon	62 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	31.10.2021	31.10.2014
Collioure	Collioure	64 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	09.03.2025	31.01.2015

## METHODES DE CONSOLIDATION

### 1) Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50%, mais sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

### 2) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er novembre 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, SFC a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode d'un goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et SFC comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Cette option s'applique transaction par transaction.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

L'analyse des goodwill est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sont constatées si le groupe n'acquiert pas 100% d'une société sur la base de la juste valeur nette des actifs et passifs acquis.

### 3) Date de clôture

Excepté les sociétés civiles immobilières, dont l'exercice se clôt le 31 décembre, l'ensemble des sociétés intégrées du groupe clôture au 31 octobre. Les états financiers des sociétés, dont la date de clôture ne coïncide pas avec le 31 octobre, sont pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe sur la base d'une situation sur douze mois se terminant le 31 octobre de chaque année.

## REGLES ET METHODES D'EVALUATION

### 4) Goodwill

Les goodwill sont évalués à leur coût (cf. note 2 – Regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe "Tests de dépréciation" ci-après.

### 5) Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les goodwill et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées par unité génératrice de trésorerie. Celles-ci sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue engendre des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu 5 UGT pour ses tests de dépréciation :

- Casino de Gruissan
- Casino de Châtel-Guyon
- Casino de Port la Nouvelle
- Casino de Collioure
- Jeux virtuels

Les actifs de la société 200% Poker ayant été dépréciés intégralement sur l'exercice, le groupe ne pratique plus de test de dépréciation sur cette UGT sans activité.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une dépréciation est constituée sur le poste «Dépréciation des actifs» du compte de résultat. Cette dépréciation est imputée en priorité sur les goodwill.

La valeur recouvrable de ces UGT correspond à la plus élevée de leur juste valeur, diminuée des coûts de vente, et de leur valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Les valeurs d'utilité sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie nets actualisés après impôt, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital après impôt ajusté d'une prime de risque si nécessaire. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

## 6) Immobilisations

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon la méthode du coût. La méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'actifs corporels n'a pas été retenue par le Groupe.

### ● Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur si cette dernière peut être estimée de manière fiable.

Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéfinie. Les logiciels appartiennent à la première catégorie et sont amortis en mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue, allant de 1 an à 3 ans.

### ● Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont immobilisés, comme élément du coût, sur la période de temps nécessaire pour préparer l'actif à son utilisation prévue.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions :
  - Gros œuvre et structure : Linéaire sur 20 à 50 ans
  - Fluides : Linéaire sur 15 et 20 ans
  - Aménagements : Linéaire sur 8 à 15 ans
- Installations techniques : Linéaire sur 2 à 10 ans,
- Autres immobilisations corporelles : Linéaire sur 1 à 10 ans.

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable car celle-ci est non significative.

## 7) Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente ou d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont des actifs disponibles à la vente, comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.



## Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par SFC qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des concessionnaires de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste «clients et autres débiteurs» et au passif dans le poste «passifs financiers courants».

Une provision individualisée pour dépréciation est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré,
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions.

Si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité.

Si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

## 8) Stocks

Les marchandises et les matières premières sont évaluées au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti. Compte tenu de la forte rotation des stocks composés essentiellement de matières périssables, cette méthode est approximée, pour la majeure partie des stocks, par une évaluation au dernier coût d'achat.

## 9) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprennent les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus des équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

## 10) Capitaux propres

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de SFC), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SFC. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissements.

### 11) Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les indemnités de départ, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'ensemble des écarts actuariels générés est immédiatement comptabilisé en autres éléments du résultat global.

### 12) Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les autres provisions, courantes ou non courantes, sont principalement relatives aux éléments suivants :

- litiges,
- risques sur contrôles fiscaux,
- provision pour jackpot progressif

### 13) Subventions

Les subventions d'investissements figurent en autres passifs courants ou non courants suivant l'échéance de leur rythme de reprise. Les reprises de subventions sont échelonnées sur la durée d'amortissement des biens qui en ont bénéficié et enregistrées dans le résultat au niveau des autres produits opérationnels.

Pour l'application particulière du plan comptable des casinos, les subventions issues du prélèvement à employer, correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du barème de prélèvement progressif, doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique, Elles sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

Les subventions d'exploitation sont, quant à elles, reprises au rythme des charges qu'elles financent.

### 14) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres où le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

### 15) Actifs et passifs courants et non courants

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le Groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

### 16) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles. En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

### 17) Passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39. A l'exception des instruments dérivés, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur, puis au coût amorti.

Les instruments composés sont quant à eux analysés par composantes.

- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément dans les dettes et les capitaux propres,
- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et un dérivé qui n'est pas un instrument de capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément comme une composante dette, d'une part, et un dérivé, d'autre part.

### 18) Revenus

Les revenus sont constitués par le produit brut des jeux, les droits d'entrée jeux, le chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe. Le chiffre d'affaires net de prélèvements correspond aux sommes mises moins les prélèvements sur les jeux représentant le prélèvement communal, le prélèvement de l'État fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assis sur tout ou partie du produit brut des jeux ainsi que les sommes redistribuées aux joueurs.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont enregistrés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès lors que le droit à recevoir des dividendes est avéré.

### **19) Résultat opérationnel courant**

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

### **20) Charges ou produits opérationnels non courants**

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels et les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

### **21) Coût de financement**

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des dettes auprès des établissements de crédit ou auprès de tiers et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

### **22) Résultat par action**

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

### **23) Informations sectorielles**

L'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités de SFC ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (la Direction Générale) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance

Cette information sectorielle est donc présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. Elle est principalement organisée en fonction du découpage par secteurs d'activité suivants : jeux virtuels, casinos, structure.

## V. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

### 1) Goodwill

	31.10.2013	31.10.2012
Valeur d'acquisition à l'ouverture	19 686	30 883
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	1 880	7
Augmentation	-	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	-	-
Valeur d'acquisition à la clôture	21 566	30 890
Pertes de valeur à la clôture	(7)	(11 204)
Valeur nette	21 559	19 686
Dont :		
Casino de Gruissan	11 214	11 214
Casino de Châtel-Guyon	7 869	7 869
Casino de Collioure	1 880	-
Casino de Port la Nouvelle	596	596
200% Poker	-	7
	21 559	19 686

Conformément à IAS 36, le Groupe a effectué un test de perte de valeur du goodwill à la clôture de l'exercice 2012-2013 (cf note 2). Compte tenu des résultats du test de perte de valeur, seul le goodwill de l'UGT 200 % Poker fait l'objet d'une dépréciation.

En effet, en l'absence de perspective d'activité à court terme, cette UGT ne dégage aucun flux de trésorerie futur et l'ensemble de ces actifs (7 K€) a été déprécié.

### 2) Tests de perte de valeur

#### Méthode d'élaboration et hypothèses sous-tendant les tests d'impairment à la clôture

Les UGT retenues correspondent aux casinos exploités par le Groupe ainsi qu'à l'activité « jeux virtuels » portée par la société tête de groupe SFC.

Le test de dépréciation de ces goodwill est réalisé en déterminant pour chaque UGT une valeur d'utilité selon la méthode suivante de calcul des valeurs recouvrables :

- estimation des flux de trésorerie futurs attendus basés sur les plans d'affaires à cinq ans, établis par la Direction de chaque UGT et validés par la Direction du groupe ;
- les flux de trésorerie sont calculés selon la méthode de l'actualisation des flux futurs (EBITDA (résultat opérationnel avant amortissements) +/- variation de BFR - impôt normatif - investissements) ;
- la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini ;
- l'actualisation des flux de trésorerie se fait sur la base du coût moyen pondéré du capital (« Weight Average Capital Cost : WACC »), déterminé en fonction des paramètres financiers de rendement et de risque de nature sectorielle sur les marchés dans lesquels évolue l'UGT testée.

Les paramètres de calcul du WACC retenus par SFC ont été déterminés comme suit

- taux sans risque : rendement des obligations d'Etat françaises à 10 ans, moyenne 1 an au 31 octobre 2013 majoré d'une prime de marché action ;
- « bêta » endettés des sociétés comparables : « bêta » observés à la date de calcul du WACC (dans la mesure où le « bêta » est issu d'une régression linéaire sur les deux dernières années, il reflète une sensibilité moyen terme de la valeur des titres d'une société donnée par rapport à l'ensemble du marché) ;
- « spread » de crédit : spread des emprunts privés ;
- taux d'impôt : taux d'imposition des sociétés en France.

Les hypothèses structurantes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2012-2013	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Jeux Virtuels
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2014/2018	2014/2018	2014/2018	2014/2018	2014/2018
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2012-2013	9 507 K€	4 818 K€	2 199 K€	3 522 K€	2331 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2019)	23,2%	35,5%	14,5%	23,4%	15,8%

Les plans d'affaires des participations ont été établis sur la base de la meilleure estimation de la direction des incidences de la situation économique actuelle. Ils tiennent compte notamment d'une rationalisation des coûts relatifs à chaque exploitation ainsi que d'une croissance mesurée du chiffre d'affaires afin de retrouver progressivement une part de marché observée récemment sur chacune des exploitations.

#### Test de sensibilité (conformément aux recommandations de l'AMF)

- Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Evolution du taux d'actualisation / K€	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Jeux virtuels
8,80%	Pas de dépréciation	-211	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
8,30%	X	X	X	X	X
7,80%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation

- Test de sensibilité sur l'évolution de la rentabilité :

Evolution de la rentabilité / K€	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Jeux virtuels
+1pt	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
X	X	X	X	X	X
-1pt	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation

Variation de l'hypothèse clé qui ramènerait la valeur d'utilité de chaque unité à sa valeur comptable :

- Gruissan : baisse de la rentabilité attendue en 2019 de 2,5 points ;
- Chatelcasino : baisse de la rentabilité attendue en 2019 de 2 points ;
- Port-La-Nouvelle : baisse de la rentabilité attendue en 2019 de 2,5 points ;
- Collioure : baisse de la rentabilité attendue en 2019 de 2,1 points ;
- Jeux virtuels : baisse de la rentabilité attendue en 2019 de 1,2 point.

Au 31 octobre 2013, et au regard de ces différentes analyses, le groupe n'a pas constaté de perte de valeur.

### 3) Immobilisations incorporelles

	31.10.2013	31.10.2012
Valeur brute à l'ouverture	371	712
Acquisitions	83	13
Diminutions	(18)	(353)
Variation de périmètre	112	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
Valeur brute à la clôture	549	371
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	358	704
Dotation de l'exercice	40	7
Reprise de l'exercice	(14)	(353)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	384	358
Valeur nette	165	13
Dont :		
Jeux virtuels	45	3
Casino	120	10
	165	13

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2012	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2013
Autres immobilisations incorporelles	371	83	(18)	-	112	549
Immobilisations en cours						
Valeurs brutes	371	83	(18)	-	112	549
Autres immobilisations incorporelles	358	40	(14)	-	-	384
Immobilisations en cours						
Amort. et pertes de valeurs *	358	40	(14)	-	-	384
Valeurs nettes	13	43	(4)	-	112	165
(*) Dont pertes de valeur	-					-

Les mouvements de l'exercice 2011/2012 s'analysent ainsi :

	31.10.2011	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2012
Autres immobilisations incorporelles	712	13	(353)	-	-	371
Immobilisations en cours						
Valeurs brutes	712	13	(353)	-	-	371
Autres immobilisations incorporelles	704	7	(353)	-	-	358
Immobilisations en cours						
Amort. et pertes de valeurs *	704	7	(353)	-	-	358
Valeurs nettes	8	5	-	-	-	13
(*) Dont pertes de valeur	-					-

#### 4) Immobilisations corporelles

	31.10.2013	31.10.2012
Valeur brute à l'ouverture	18 300	18 497
Acquisitions	2 001	1 164
Diminutions	(1 021)	(1 361)
Variation de périmètre	1 596	-
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Valeur brute à la clôture	20 875	18 300
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	13 880	14 108
Dotation de l'exercice	1 308	1 062
Reprise de l'exercice	(934)	(1 290)
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	14 254	13 880
Valeur nette	6 622	4 420
Dont :		
Jeux virtuels	1 259	1 212
Casinos	5 363	3 208
	6 622	4 420

Les investissements ont représenté dans les casinos de Gruissan 474 K€ dont 100K€ pour l'Hôtel, Port-la-Nouvelle 120 K€, le casino de Châtel-Guyon 352 K€, le casino de Collioure 628 K€ et les jeux virtuels (SFC) 423 K€. Les immobilisations en cours s'élèvent à 3 K€.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2012	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2013
Terrains	47					47
Constructions	2 842				1 166	4 008
Installations techniques	9 790	1 338	(892)	2	161	10 399
Autres immobilisations corporelles	5 615	659	(129)		269	6 414
Immobilisations en cours	6	3		(2)		7
Valeurs brutes	18 300	2 001	(1 021)	-	1 596	20 875
Terrains	-					-
Constructions	1 560	213				1 773
Installations techniques	8 049	649	(879)			7 819
Autres immobilisations corporelles	4 270	446	(55)			4 661
Immobilisations en cours	-	-				-
Amort. et pertes de valeurs *	13 880	1 308	(934)	-	-	14 254
Valeurs nettes	4 420	692	(87)	-	1 596	6 622
(*) Dont pertes de valeur	-					-



Les mouvements de l'exercice 2011/2012 s'analysent ainsi :

	31.10.2011	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31.10.2012
Terrains	47				47
Constructions	2 842				2 842
Installations techniques	9 847	750	(783)	(24)	9 790
Autres immobilisations corporelles	5 286	400	(101)	30	5 615
Immobilisations en cours	474	14	(477)	(5)	6
<b>Valeurs brutes</b>	<b>18 497</b>	<b>1 164</b>	<b>(1 361)</b>	<b>-</b>	<b>18 300</b>
Terrains	-				-
Constructions	1 424	136			1 560
Installations techniques	8 164	638	(724)	(29)	8 049
Autres immobilisations corporelles	4 055	287	(101)	29	4 270
Immobilisations en cours	464		(464)		-
<b>Amort. et pertes de valeurs *</b>	<b>14 108</b>	<b>1 062</b>	<b>(1 290)</b>	<b>-</b>	<b>13 880</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>4 389</b>	<b>103</b>	<b>(72)</b>	<b>-</b>	<b>4 420</b>
<i>(*) Dont pertes de valeur</i>	464		(464)		-

#### 5) Autres actifs financiers non courants

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
Valeur brute	-	1	54	256	311
Cumul des pertes de valeur	-	-	(17)	-	(17)
<b>Valeur nette au 31.10.2012</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>37</b>	<b>256</b>	<b>294</b>
Investissements			22	11	33
Cessions, remboursements				(30)	(30)
Variation de périmètre				2	2
Augmentation (diminution) provenant des pertes de valeur			1		1
Valeur brute	-	1	76	239	316
Cumul des pertes de valeur	-	-	(16)	-	(16)
<b>Valeur nette au 31.10.2013</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>60</b>	<b>239</b>	<b>300</b>

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les prêts consentis dans le cadre de l'effort de construction et les autres actifs financiers (dépôts de garantie).

#### 6) Stocks et en-cours

	31.10.2013		31.10.2012	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	245	245	218	218
Stocks de marchandises	39	39	7	7
<b>Total</b>	<b>284</b>	<b>284</b>	<b>225</b>	<b>225</b>

## 7) Clients et autres actifs courants

	31.10.2013	31.10.2012
Créances clients et comptes rattachés	485	384
Créances sur l'Etat (sauf impôt sur les sociétés)	481	404
Créances sur le personnel	6	9
Créances auprès des organismes sociaux	6	9
Autres créances diverses	291	159
Charges constatées d'avance	277	291
Valeur brute	1 546	1 257
Dépréciation des créances clients	(94)	(131)
Dépréciation des créances diverses	(38)	(24)
Valeur nette	1 414	1 102

Les créances clients et autres actifs courants ne portent pas intérêt.

## 8) Capitaux propres

		% du Capital	% des Droits de vote
Framéloris	1 886 627	37,05%	37,05%
Verneuil Participations	994 065	19,52%	19,52%
Electricité et Eaux de Madagascar	468 806	9,21%	9,21%
Foch Investissements	942 415	18,50%	18,50%
Matignon	167 639	3,29%	3,29%
Invest Securities	94 736	1,86%	1,86%
Mery Sanson NP/USUF	80 263	1,58%	1,58%
M. Alexandre Sanson	48 158	0,94%	0,94%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs Public	61 104	1,12%	1,12%
	348 657	6,93%	6,93%
<b>Au 31.10.2012</b>	<b>5 092 470 actions</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
Framéloris	1 886 627	37,05%	37,05%
Verneuil Participations	994 065	19,52%	19,52%
Electricité et Eaux de Madagascar	470 000	9,23%	9,23%
Foch Investissements	942 415	18,50%	18,50%
Matignon	167 639	3,29%	3,29%
Invest Securities	94 736	1,86%	1,86%
Mery Sanson NP/USUF	80 263	1,58%	1,58%
M. Alexandre Sanson	48 158	0,95%	0,95%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs Public	91 065	1,79%	1,79%
	317 502	6,23%	6,23%
<b>Au 31.10.2013</b>	<b>5 092 470 actions</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

- **Autorisations accordées**

Par autorisations accordées lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 avril 2013, le conseil d'administration dispose du pouvoir :

- i) d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société ou à des titres de créances ou par l'emploi conjoint de ces procédés régis par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Ces valeurs mobilières pourront revêtir la forme de titres subordonnés, à durée déterminée ou non, et pourront être émises soit en euros, soit en devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises,
- ii) dans la limite d'un montant maximal de 15 millions d'euros de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société.
- iii) d'augmenter, dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription et dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale.

### 9) **Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net**

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts auprès des établissements de crédit », à moins et plus d'un an, des Passifs actualisés de la Société Française de Casinos et du casino de Collioure dans le cadre de leur Plan de Continuation respectif augmentées des dettes non déclarées, non éteintes ainsi que des avances consenties par les associés ou sociétés apparentées inscrites en « Emprunts & dettes financières divers », courants comme non courants, diminués de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan.

	31.10.2013	31.10.2012
Passifs financiers non courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à plus d'un an	289	543
Emprunts & dettes financières divers à plus d'un an	8 243	5 730
	<b>I</b>	<b>I</b>
	<b>8 531</b>	<b>6 273</b>
<i>Dont : Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	4 602	3 045
<i>Echéances à plus de cinq ans</i>	3 930	3 228
Passifs financiers courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an	254	260
Intérêts courus sur emprunts	1	2
Banques créditrices	8	2
Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an	641	421
	<b>II</b>	<b>II</b>
	<b>905</b>	<b>685</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
OPCVM	-	-
Disponibilités	1 802	1 933
	<b>III</b>	<b>III</b>
	<b>1 802</b>	<b>1 933</b>
Endettement financier net (I + II - III)	<b>7 634</b>	<b>5 025</b>

● **Emprunts auprès des établissements de crédit**

	31.10.2013	31.10.2012
<p>Un crédit syndiqué consenti par la Banque Populaire du Massif Central et la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise le 20.04.2001 à la société Châtel Casino pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon.</p> <p>D'un montant total initial total de 1 829 388 € (12 000 KF), il est réparti entre deux lignes de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'une de 609 796 € (4 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,60%, remboursable en 180 mensualités constantes de 5 346 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2016.</li> <li>○ l'autre de 1 219 592 € (8 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,50%, remboursable en 120 mensualités constantes de 13 848 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2011.</li> </ul> <p>Il est garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers, par une hypothèque conventionnelle sur l'ensemble immobilier ainsi que par la caution solidaire et indivisible de Société Française de Casinos.</p>	147	200
<p>Un crédit consenti par la Société Générale le 26.06.2006 à la Société du Casino de Port la Nouvelle pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux.</p> <p>D'un montant initial de 2 250 K€, il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré de 1,35% l'an et est remboursable en 20 trimestrialités égales de 112 500 € de principal chacune du 26.09.2006 au 26.06.2011.</p> <p>Au 01.09.2010, les modalités de remboursement du solde s'élevant à 868 500 € ont été révisées selon les accords suivants : suspension de 3 trimestrialités et rééchelonnement de celles-ci sur les échéances restantes sans prolongation de durée.</p> <p>Le nouvel échéancier prévoit 18 trimestrialités qui se décomposent en 2 trimestrialités de 41 350 €, 15 trimestrialités de 49 100 € et une 18<sup>ème</sup> de 49 250 €. La première trimestrialité est fixée au 01.06.2011 et la dernière au 01.09.2015.</p> <p>Il est garanti par le nantissement du fonds de commerce du Casino de Port-la-Nouvelle ainsi que par la caution solidaire de Société Française de Casinos.</p> <p>Un gage espèce de 41 350 € a été constitué au 01.09.2009, un deuxième de 41 350 € au 01.09.2011.</p>	393	589
<p>Un crédit consenti par la Société Viaxel le 17.02.2010 à la société Centre d'Animation Le Phoebus pour financer l'acquisition d'un véhicule utilitaire.</p> <p>D'un montant initial de 7,5 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 8,90% l'an et est remboursable en 60 mensualités égales de 170,81 € de principal chacune du 25.04.2010 au 25.03.2015.</p> <p>Il est assorti d'une clause de réserve de propriété.</p>	3	4
<p>Un crédit dans le cadre du retraitement d'un crédit-bail le 23.06.2010 à la Société Française de Casinos pour financer l'acquisition de distributeurs automatiques pour la zone de restauration au centre Passage des Princes.</p> <p>D'un montant de 39 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 5,32% l'an et est remboursable en 3 années du 23.06.2010 au 22.06.2013.</p> <p>Il est assorti d'une clause de réserve de propriété.</p>	-	9
<b>Total courant et non courant</b>	<b>543</b>	<b>802</b>

● **Emprunts et dettes financières divers à moins d'un an**

	31.10.2013	31.10.2012
Avances consentis par les associés ou sociétés apparentées :		
Frameliris	120	-
Verneuil Participations	13	13
Divers associés	14	14
	<b>147</b>	<b>27</b>
Divers	41	41
Passif de Société Française de Casinos	386	353
Passif de CECPAS Casino de Collioure	67	-
<b>Total</b>	<b>641</b>	<b>421</b>

### Evaluation des dettes étalées dans le cadre du plan de continuation de Société Française de Casinos

Du fait de l'approbation par le Tribunal de commerce de Paris du plan de continuation en date du 21 juillet 2011, les échéances des dettes des créanciers ont été arrêtées et étalées sur 8 ans.

Compte tenu de la modification substantielle des termes du passif initial, les paragraphes 40 et 41 de la norme IAS 39 qui précisent dans quels cas une entreprise doit décomptabiliser un passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et comptabiliser un nouveau passif financier, trouvent à s'appliquer au cas des dettes liées à la procédure collective et à son étalement sur 8 ans.

Par conséquent, les dettes relatives au plan de continuation ont été valorisées à leur valeur comptable actualisée (méthode du coût amorti) compte tenu de la nouvelle durée de remboursement (jusqu'à 8 ans) et en accord avec IAS 39-47.

Du fait de la situation particulière du groupe, de l'inexistence d'un marché secondaire pour la dette du groupe et en l'absence de transaction de financement récente du groupe permettant d'appréhender une prime de risque, il a été retenu par prudence un taux d'actualisation de 4.30% qui fait référence au taux de rémunération des obligations privées de 1<sup>ère</sup> catégorie (AA) au 31 12 2011.

Le résultat de l'actualisation (1 506 K€) a été comptabilisé en tant que produit financier au compte de résultat au 31 octobre 2011.

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe a constaté par le compte de résultat le coût financier de l'actualisation des dettes liés à la procédure collective (200 K€), conformément à IAS 39-56, au travers du processus d'amortissement lors de chaque remboursement.

L'ensemble des postes regroupés sous la rubrique « Passif de Société Française de Casinos » dans le cadre du Plan de Continuation de la Société Française de Casinos se décompose ainsi :

- **Nature du passif de Société Française de Casinos dans le cadre du plan de continuation**

	31.10.2013	
	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Passif de la Société Française de Casinos		
Dettes fiscales et sociales	4	74
Dettes fournisseurs	65	771
Dette Partouche	178	3 025
Dette obligataire	110	1 876
Autres dettes	40	682
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation avant actualisation	398	6 429
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	(11)	(1 050)
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation après actualisation	386	5 378
Dettes non déclarées, non éteintes	-	93
Total	386	5 471

### Evaluation des dettes étalées dans le cadre du plan d'apurement du passif du Casino de Collioure

Du fait de l'approbation par le Tribunal de commerce de Perpignan du plan d'apurement du passif en date du 6 février 2013, les échéances des dettes des créanciers ont été arrêtées et étalées sur 10 ans.

Compte tenu de la modification substantielle des termes du passif initial, les paragraphes 40 et 41 de la norme IAS 39 qui précisent dans quels cas une entreprise doit décomptabiliser un passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et comptabiliser un nouveau passif financier, trouvent à s'appliquer au cas des dettes liées à la procédure collective et à son étalement sur 10 ans.

Par conséquent, les dettes relatives au plan d'apurement du passif ont été valorisées à leur valeur comptable actualisée (méthode du coût amorti) compte tenu de la nouvelle durée de remboursement (jusqu'à 10 ans) et en accord avec IAS 39-47.

Du fait de la situation particulière du groupe, de l'inexistence d'un marché secondaire pour la dette du groupe, en l'absence de transaction de financement récente du groupe permettant d'appréhender une prime de risque, et conformément à l'approche qui avait été retenue à la clôture 2011 pour l'actualisation du passif étalé de SFC, il a été retenu un taux d'actualisation de 2,29% qui fait référence au taux de rémunération des obligations privées de 1ère catégorie (AA) au 31 10 2012.

Le résultat de l'actualisation (342 K€) a été comptabilisé en diminution du Goodwill conformément à IFRS 3R dans les comptes consolidés au 31 octobre 2013.

Au regard de l'impôt société, la société a activé une partie de ces déficits reportables (342 K€) estimant que l'impôt différé sur le produit d'actualisation du plan d'apurement du passif est neutralisé par l'existence des déficits reportables.

Dans les comptes au 31 octobre 2013, le Groupe a constaté par le compte de résultat le coût financier de l'actualisation des dettes liés à la procédure collective, conformément à IAS 39-56, au travers du processus de désactualisation pour (32) K€.

L'ensemble des postes regroupés sous la rubrique « Passif de CECPAS Casino de Collioure » dans le cadre du Plan d'apurement du passif de CECPAS Casino de Collioure se décompose ainsi :

- **Nature du passif de la CECPAS Casino de Collioure dans le cadre du plan d'apurement du passif**

	31.10.2013	
	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Passif de CECPAS Casino de Collioure		
Dettes fiscales et sociales	11	369
Dettes fournisseurs	12	399
Dette bancaires	44	1 413
Passif rééchelonné au titre du plan d'apurement du passif avant actualisation	67	2 181
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	-	(310)
Passif rééchelonné au titre du plan d'apurement du passif après actualisation	67	1 871
Dettes non déclarées, non éteintes	-	900
Total	67	2 771

La dette de 900 K€ envers la société TAHOE est présentée à plus d'un an et n'est pas actualisée compte tenu des incertitudes relatives à son exigibilité et sa date de remboursement. (cf note 25)

- **Avances consenties par les associés et les sociétés apparentées**

Les avances consenties par les associés ou les sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

- **Charges financières**

Les charges financières relatives à ces dettes s'analysent ainsi :

	31.10.2013	31.10.2012
Charges d'intérêts des établissements de crédit	19	62
Charges d'intérêts liées à la désactualisation des passifs	232	244
Charges d'intérêts liées au coût des avantages postérieurs à l'emploi	8	8
Charges d'intérêts des activités poursuivies	276	314

- **Risques de taux et privilèges accordés**

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux. De ce fait, l'exposition au risque de taux d'intérêt pour le groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe.

La synthèse des dettes financières en matière de taux et de privilèges est la suivante :

	31.10.2013	31.10.2012
Taux fixe	150	115
Taux variable	402	692
Taux 0% fixe (passifs plan de continuation)	8 884	6 151
	<b>9 436</b>	<b>6 958</b>
Faisant l'objet de garanties	919	13
Faisant l'objet de nantissement	5 868	5 271
Sans garanties ni nantissement	2 649	1 674
	<b>9 436</b>	<b>6 958</b>

- **Risque de liquidité**

Les financements de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont essentiellement constitués d'emprunts bancaires historiques et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession.

Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

Dans le cadre de son plan de continuation, Société Française de Casinos doit rembourser son passif en 8 annuités progressives selon l'échéancier suivant :

- 1 an après l'adoption du plan : 5% du passif,
- 2 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
- 3 ans après l'adoption du plan: 5% du passif,
- 4 ans après l'adoption du plan: 8% du passif,
- 5 ans après l'adoption du plan: 12% du passif,
- 6 ans après l'adoption du plan: 15% du passif,
- 7 ans après l'adoption du plan : 25% du passif,
- 8 ans après l'adoption du plan: 25% du passif,

Société Française de Casinos a remboursé sa deuxième échéance au 21 juillet 2013.

Dans le cadre de son plan d'apurement du passif, la société CECPAS exploitante du casino de Collioure doit rembourser son passif en 10 annuités progressives selon l'échéancier suivant :

- 1<sup>er</sup> année : 3% du passif,
- 2<sup>ème</sup> année : 3% du passif,
- 3<sup>ème</sup> année : 5% du passif,
- 4<sup>ème</sup> année : 5% du passif,
- 5<sup>ème</sup> année : 7% du passif,
- 6<sup>ème</sup> année : 7% du passif,
- 7<sup>ème</sup> année : 10% du passif,
- 8<sup>ème</sup> année : 10% du passif,
- 9<sup>ème</sup> année : 25% du passif,
- 10<sup>ème</sup> année : 25% du passif,

Le premier remboursement doit intervenir le 31 décembre 2013.



## 10) Autres passifs non courants

Ils concernent principalement le prélèvement à employer correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 novembre 1986) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Ces subventions sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

## 11) Provisions courantes et non courantes

Les provisions non courantes, non directement liées aux cycles d'exploitation, concernent les éléments suivants :

	31.10.2012	Augmen- tation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Ecart actuariels inscrits en autres éléments du résultat global	31.10.2013
Jackpot progressif	32	12	(32)				12
Autres	10						10
Total des provisions courantes	42	12	(32)	-	-	-	23
Provisions pour litiges	66	147		(15)	94		292
Avantages postérieurs à l'emploi	244	44	(1)		53	13	353
Provisions pour litige Agadir	1 100		(300)	(800)			-
Total des provisions non courantes	1 410	191	(301)	(815)	147	13	645

- **Provisions pour litiges**

Les provisions pour litiges couvrent essentiellement le risque encouru par le groupe au titre de contestations portées devant le Conseil de Prud'hommes par quatre salariés.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements de retraite du personnel employé en France ainsi que les médailles du travail. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31.10.2013	
	Jeux Virtuels	Casinos
Indemnités de Fin de Carrière :	de 0 à 30% (table statistique)	
Turn-over		
Taux d'actualisation	3,2%	3,2%
Taux de revalorisation des salaires	2,0%	2,0%
Taux de charges sociales (moyenne)	45,5%	45,0%
Age probable de départ des salariés	63 ans	63 ans
Médailles du travail : (échéance pour obtention)		
20 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	NC	750 €
30 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	NC	1 000 €
35 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	NC	1 500 €
40 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	NC	1 mois de salaire de base

Les provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail s'analysent ainsi :

- **Montants reconnus au bilan**

	31.10.2013	31.10.2012
Charges à payer (passif net au bilan)	353	244
Montant net reconnu au bilan	353	244



## 12) Impôts différés

### • Impôts différés comptabilisés

	31.10.2013		31.10.2012	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Impôts différés				
Bases d'impôt différé actif :				
Provision pour indemnité de retraite	260	87	178	59
Organic	19	6	19	6
Participation des salariés	89	30	118	39
Effort construction	-	-	-	-
Déficits fiscaux propres à SFC	1 062	354	1 262	421
Déficits fiscaux propres à CECPAS (Collioure)	310	103		
	1 740	580	1 577	525
Bases d'impôt différé passif :				
Réévaluation des immobilisations	-	-	-	-
Actualisation des dettes liées au plan de continuation (SFC)	1 062	354	1 262	421
Actualisation des dettes liées au plan d'apurement du passif (CECPAS)	310	103		
	1 372	457	1 262	421
Impôt différé Actif (Passif) net		123		104
Dont :				
Impôt différé Actif après compensation des groupes intégrés fiscalement		123		104

### • Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

	31.10.2013	31.10.2012
Résultat consolidé avant impôt	700	517
Charge (crédit) d'impôt réel	27	14
Taux d'impôt théorique du Groupe	33,33%	33,33%
Taux d'impôt effectif du Groupe	-3,91%	-2,91%
Charge (crédit) d'impôt théorique	(233)	(172)
Effet sur l'impôt théorique :		
Des différences permanentes	173	(222)
Déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	(379)	(245)
Impôts sans base	9	8
Utilisation de déficits antérieurs non reconnus	457	645
Charge (crédit) d'impôt réel	27	14

### • Impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus

Au 31 octobre 2013, le montant des reports déficitaires non activés s'élève à :

- 18,7 M€ de reports déficitaires de la société SFC en propre,
- 1,4 M€ de reports déficitaires du groupe SFC intégré fiscalement,
- 3,5 M€ de reports déficitaires du groupe SEMCG intégré fiscalement,
- 4,6 M€ de reports déficitaires de la société CECPAS casino de Collioure en propre.

Tous les déficits sont reportables indéfiniment.

**13) Fournisseurs et comptes rattachés**

	31.10.2013	31.10.2012
Dettes fournisseurs	1 796	1 138
Fournisseurs, factures non parvenues	276	270
	<b>2 072</b>	<b>1 409</b>
Dont :		
Jeux virtuels	616	626
Casinos	1 069	472
Structure & divers	387	311
	<b>2 072</b>	<b>1 409</b>

**14) Dettes fiscales et sociales**

	31.10.2013	31.10.2012
Dettes sociales :		
Personnel et comptes rattachés (1)	680	514
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	699	459
	<b>1 379</b>	<b>973</b>
Dettes fiscales (hors passifs d'impôts exigibles)		
Opérations particulières avec l'Etat (2)	693	661
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	152	59
Etat, autres impôts, taxes et versements assimilés	28	24
Etat, charges à payer	227	235
	<b>1 099</b>	<b>979</b>
Total	<b>2 479</b>	<b>1 953</b>
Dont :		
Jeux virtuels	266	215
Casinos	2 212	1 709
Structure & divers	1	28
	<b>2 479</b>	<b>1 953</b>

(1) Dont 89 K€ (31.10.2012 : 118 K€) au titre de la participation des salariés aux résultats de Centre d'Animation le Phoebus.

(2) Il s'agit des sommes dues à l'Etat au titre des parts prélevées sur le produit brut des jeux du mois précédent.

**15) Autres passifs courants**

	31.10.2013	31.10.2012
Subventions à moins d'un an	42	25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	353	-
Avances et acomptes reçus	308	87
Autres dettes	52	-
Créditeurs divers	21	38
Autres charges à payer	172	115
Prélèvement à employer (2)	482	218
Produits constatés d'avance	10	-
Total	<b>1 441</b>	<b>484</b>
Dont :		
Jeux virtuels	423	11
Casinos	1 017	451
Structure	-	22
	<b>1 441</b>	<b>484</b>

(2) Prélèvements progressifs liés à l'activité des casinos.

## 16) Actifs et passifs financiers

### • Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Catégorie d'instruments financiers	Eléments	Rubrique du bilan IFRS	Evaluation au bilan à la date d'entrée	Evaluation ultérieure	Variation de juste valeur	31.10.2013	31.10.2012
<b>ACTIF</b>							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Néant		Juste valeur	Juste valeur	P&L	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Néant		Juste valeur	Coût amorti	N/A	-	-
Prêts et créances	Créances clients	Clients	Juste valeur	Coût amorti	N/A	391	253
	Autres créances rattachées à des participations					300	293
	Prêts Autres créances immobilisées Dépôts et cautionnements donnés Autres créances d'exploitation	Autres actifs financiers non courants ou Autres actifs courants				1 023	849
Actifs financiers disponibles pour la vente	Titres de participation	Autres actifs financiers non courants	Juste valeur	Juste valeur	KP	1	1
	VMP Disponibilités	Trésorerie et équivalents de trésorerie				1 802	1 933
<b>PASSIF</b>							
Passifs financiers	Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunts auprès des établissements de crédit ou Emprunts et dettes financières divers (courants et non courants)	Juste valeur	Coût amorti	N/A	8 545	6 287
	Dépôts et cautionnements reçus Dettes rattachées à des participations Concours bancaires courants					905	685
	Dettes fournisseurs	Fournisseurs ou Autres passifs non courants ou Autres passifs courants ou Dettes fiscales et sociales				2 072	1 409
	Autres dettes diverses d'exploitation					1 684	630
Passifs financiers évalués au coût amorti	Néant		Coût amorti	Coût amorti	N/A	-	-
						2 479	1 953

### • Reclassement ou décomptabilisation

Compte tenu de la modification substantielle des termes de son passif initial et en conformité avec la norme IAS 39 :

- Société Française de Casinos a décomptabilisé le passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et a comptabilisé un nouveau passif financier relatif aux dettes liées à la procédure collective et à son étalement sur 8 ans.
- la société CECPAS exploitante du casino de Collioure a décomptabilisé le passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et a comptabilisé un nouveau passif financier relatif aux dettes liées à la procédure collective et à son étalement sur 10 ans.

- **Instruments de garantie**

Pour garantir l'emprunt obligataire, les actions de la SAS Centre d'Animation Le Phoebus font l'objet d'un nantissement :

Instruments de garantie	31.10.2013		31.10.2012	
	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée
Nantissement d'actions : SAS Centre d'Animation Le Phoebus	1 372 041	0	1 372 041	0

- **Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés**

Société Française de Casinos ne détient pas d'instruments financiers composés classés en passifs financiers.

- **Défaillances et inexécutions**

Néant.

- **Instruments dérivés**

Néant.

- **Risques liés aux actifs et passifs financiers**

- Risque de crédit : Société Française de Casinos a provisionné des créances impayées pour leur totalité correspondant au risque qu'elle a vis-à-vis d'un tiers. De ce fait, Société Française de Casinos n'encourt pas de risque financier.

- Risque de liquidité : les financements de Société Française de Casinos sont principalement constitués d'emprunts bancaires et obligataires et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées. Cf. note 10 supra.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession. En outre, ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité usuelles, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non-paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

- Risque de taux : les actifs et les passifs financiers s'analysent comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Passif financier	905	4 602	3 930	9 436
Actif financier (disponibilité)	1 802			1 802
Position nette avant gestion	897	(4 602)	(3 930)	7 634
Hors bilan				
Position nette après gestion	897	(4 602)	(3 930)	7 634

-Risque de change : Le risque est jugé non significatif au regard des volumes traités en devises.

## 17) Informations sectorielles

La société holding SHC, anciennement rattachée à la « Structure », ayant disparu du fait de la TUP fait partie intégrante de SFC. Afin de maintenir une analyse de l'activité « jeux virtuels », le Groupe a réaffecté les postes bilanciaux anciennement rattachés à la Holding au secteur d'activité « structure ».

Par conséquent, SFC constitue le secteur d'activité « Jeux Virtuels », les Casinos de Gruissan, de Châtelguyon, de Port-la-Nouvelle et de Collioure, auxquelles sont rattachées les SCI Azt, SCI de l'Hôtel du casino, SCI « Le Phoebus » ainsi que la Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel et 200% Poker celui du secteur « Casinos ».

La « Structure » est complétée des autres sociétés du Groupe.

### ● Analyse du capital investi par activité

	31.10.2013		31.10.2012	
Répartition par activité :				
Jeux virtuels	1 175	5,0%	1 256	6,2%
Casinos	22 868	96,5%	20 519	100,7%
Structure	(336)	-1,4%	(1 390)	-6,8%
	<b>23 708</b>	<b>100,0%</b>	<b>20 385</b>	<b>100,0%</b>
Répartition par sites :				
SFC	1 175	5,0%	1 256	6,2%
Gruissan	10 609	44,8%	10 484	51,4%
Port-la-Nouvelle	1 156	4,9%	1 409	6,9%
Châtelguyon	8 568	36,1%	8 527	41,8%
Collioure	2 466	10,4%	-	-
Internet (200% Poker)	(6)	0,0%	(11)	-0,1%
Structure	(261)	-1,1%	(1 280)	-6,3%
	<b>23 708</b>	<b>100,0%</b>	<b>20 385</b>	<b>100,0%</b>
Réconciliation du capital investi :				
Capitaux propres	16 074	67,8%	15 361	75,4%
Endettement financier net (1)	7 634	32,2%	5 025	24,6%
Total des capitaux investis	<b>23 708</b>	<b>100,0%</b>	<b>20 385</b>	<b>100,0%</b>

(1) Nonobstant l'affectation spécifique de certaines lignes de crédit à une activité ou à des investissements ressortant de l'une ou de l'autre des activités, l'endettement est considéré au regard de la gestion du groupe comme non affecté.

- Analyse sectorielle du bilan

	Jeux virtuels		Casinos		Structure		31.10.13	31.10.12
	2013	2012	2013	2012	2013	2012		
Goodwill			21 559	19 686			21 559	19 686
Immobilisations incorporelles	45	3	119	10			165	13
Immobilisations corporelles	1 259	1 212	5 363	3 208			6 622	4 420
Autres actifs financiers	182	179	118	115			300	294
Impôts différés actifs	3	3	120	102			123	105
Actifs non courants	1 488	1 396	27 280	23 122			28 768	24 518
Actifs destinés à la vente								
Stocks et en cours	90	79	193	146			284	225
Clients et compte rattachés	332	205	51	33	8	15	391	253
Autres actifs courants	449	505	403	288	171	57	1 023	849
Actif d'impôt exigible	128		31				159	
Actifs courants	999	788	679	467	179	71	1 857	1 327
Dettes financières diverses	14	14					14	14
Passifs non courants			243	146			243	146
Provisions non courantes	120	60	525	250		1 100	645	1 410
Impôts différés passif								
Passifs non courants	134	74	768	396		1 100	902	1 570
Passifs destinés à la vente								
Fournisseurs	616	626	1 069	472	387	311	2 072	1 409
Dettes fiscales et sociales	266	215	2 212	1 709	1	28	2 479	1 953
Autres passifs courants	296	12	1 017	451	127	22	1 441	484
Provisions courantes			23	42			23	42
Passif d'impôt exigible	-	3						3
Passifs courants	1 178	855	4 322	2 674	515	361	6 014	3 890
Capitaux investis	1 175	1 256	22 868	20 519	(336)	(1 390)	23 708	20 385

- Analyse des résultats par activités

	Jeux virtuels		Casinos		Structure		31.10.13	31.10.12
	2013	2012	2013	2012	2013	2012		
Produit des activités ordinaires (1)	2 331	2 179	13 273	10 991			15 604	13 170
Charges opérationnelles	2 394	2 334	12 726	9 669	781	701	15 901	12 704
<i>Dont : dotation nettes aux amortissement et provisions</i>	293	267	1 009	758	33	(103)	1 335	922
Résultat opérationnel courant	(63)	(155)	547	1 322	(781)	(701)	(297)	466
Autres produits et charges opérationnels non courants	349	111	134	67	787	149	1 270	327
Résultat opérationnel	286	(44)	681	1 389	6	(552)	973	793
Résultat net des activités arrêtées/cédées								

(1) Il n'existe pas de ventes inter segments

Il est rappelé que le Groupe a procédé à une analyse différente de la segmentation entre l'activité des jeux virtuels et la structure. En effet, l'activité « Jeux virtuels », logée dans SFC, supporte un ensemble de coûts liés aux obligations d'une société cotée. Ceux-ci ont été réaffectés à la structure, les résultats opérationnels de l'activité « Jeux virtuels » étant modifiés à due concurrence.

## 18) Produits et charges opérationnels non courants

Au 31 octobre 2013, les produits et charges opérationnels non courants représentent principalement le produit de la négociation avec la société ALLIANZ sur les différentes procédures engagées depuis 3 ans à hauteur de 336 K€ et la reprise de provision dans le dossier Atlantis de 800 K€ suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris. (cf - II Faits caractéristiques de la période)

Au 31 octobre 2012, les produits et charges opérationnels non courants sont principalement composés de la plus-value sur cession d'actifs pour 168 K€ liée à la fermeture du centre de Belle-Epine, de prescription sur créances non déclarées au passif de la société SFC pour + 33 K€, d'une indemnisation d'assurance (+60 K€) et d'un remboursement de facturation d'eau (+24 K€) sur le casino de Gruissan.

## 19) Impôt sur les sociétés

- **Intégration fiscale**

Société Française de Casinos et ses filiales détenues à plus de 95% constituent un groupe fiscal intégré. De même, Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon et ses filiales directes constituent également un groupe fiscal intégré. Les sociétés civiles immobilières sont des sociétés civiles transparentes fiscalement.

- **Ventilation de l'impôt sur les résultats**

La charge d'impôts s'analyse ainsi :

	31.10.2013	31.10.2012
Impôt courant	9	(13)
Impôts différés	18	27
(Impôt) crédit d'impôt	27	14

## 20) Résultat par action

(En euros)	31.10.2013	31.10.2012
Résultat net part du groupe	725 128	534 140
Nombre d'actions pondérées	5 092 470	5 092 470
Nombre moyen d'actions diluées	5 092 470	5 092 470
Résultat net par action	0,14€	0,10€
Résultat net dilué par action	0,14€	0,10€

## 21) Engagements hors bilan

- **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Dans le cadre des lignes de crédit consenties par la Société Générale, le Groupe a nanti le fonds de commerce du casino de Port-la-Nouvelle.

Nantissement par la Société du Casino de Port la Nouvelle de 19 056 € de titre de la Société Bordelaise de CIC.

Nantissement de la totalité des 39.955 actions de la Société Centre d'Animation Le Phoebus au profit des souscripteurs de l'emprunt obligataire.

La Société Française de Casinos a donné garantie autonome à première demande au « bailleur » du casino de Gruissan pour le paiement régulier du loyer. Cette garantie vaut pour la durée du bail, sa reconduction tacite ou son renouvellement.

Affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Chatel-Guyon au profit de Groupe Partouche à hauteur de la créance.

Affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Collioure au profit de la Société Générale à hauteur de 1 063 K€.

Nantissement du fonds de commerce du casino de Collioure au profit des Brasserie MILLES à hauteur de 53 K€.

- **Engagements donnés**

La société Française de Casinos s'est engagée à racheter les actions restantes de la société CECPAS au prix de 1 € dès la levée des conditions suspensives à la réalisation desdites cessions.

- **Engagements reçus**

La Société Française de Casinos bénéficie de deux promesses de cessions à hauteur de 1 € pour l'ensemble des actions restantes de la société CECPAS soit 10 000 actions auprès de Messieurs Claude et Fouga, actionnaires de la société CECPAS.

- **Créances garanties par des suretés réelles**

Néant.

## 22) Charges de personnel, effectif à la clôture et droit à la formation

Ils ont évolué comme suit :

	31.10.2013 12 mois	31.10.2012 12 mois
Charges de personnel :		
Traitements et salaires	5 048	4 129
Charges sociales	1 802	1 521
Avantages postérieurs à l'emploi	23	11
Participation des salariés	89	118
	<b>6 962</b>	<b>5 779</b>
Dont : Jeux virtuels	794	853
Casinos	6 168	4 926
	<b>6 962</b>	<b>5 779</b>
Effectif à la clôture :		
Cadres	34	25
Agents de maîtrise	27	23
Employés, ouvriers	142	114
	<b>203</b>	<b>162</b>
Dont : Jeux virtuels	17	20
Casinos	186	142
	<b>203</b>	<b>162</b>

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation au 31 10 13 s'élèvent à 14 936 heures.



## 23) Informations relatives aux parties liées

### • Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordées aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	31.10.2013			31.10.2012		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme :						
Jetons de présence	75	33	108	72	33	105
Total	75	33	108	72	33	105

Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

### • Autres transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

	31.10.2013			31.10.2012		
	Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
SFC						
Verneuil Participations Compte courant			(13)			(13)
Verneuil Participations Opérations courantes	15		(3)	11		(3)
Frameliris Compte courant			(120)			
Frameliris Opérations courantes	205		(82)	172		
Total	220		(218)	183	-	(16)

## 24) Honoraires des commissaires aux comptes

	SYNERGIE-AUDIT				E&Y				EXCO				AL AUDIT				AT	
	Montant (K€)		%		Montant (K€)		%		Montant (K€)		%		Montant (K€)		%		Montant (K€)	%
Au 31 octobre	13	%	12	%	13	%	12	%	13	%	12	%	13	%	12	%	13	%
<b>Audit</b>																		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																		
Emetteur	31	62	30	68	31	84	30	61										
Filiales intégrées globalement	16	32	14	32	5	14			18	100	18	100	7	100	6	100	5	100
Sous-total	47	94	44	100	36	97	30	61	18	100	18	100	7	100	6	100	5	100
Missions accessoires																		
Emetteur	3	6			1	3	19	39										
Filiales intégrées globalement																		
Sous-total	3	6	0	0	1	3	19	39										
Total	50	100	44	100	37	100	49	100	18	100	18	100	7	100	6	100	5	100

## 25) Evénements postérieurs à la clôture

- **Atlantis Finances**

Dans son arrêt rendu le 18 février 2014, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement en première Instance du 21 mai 2012. La société Atlantis Finances a été déboutée de l'intégralité de ses demandes. La provision de 800 K€ constituée lors de la naissance du litige a été reprise dans les comptes de SFC au 31 octobre 2013.

- **Pourvoi en cassation dans le cadre du litige Tahoe**

Dans son arrêt du 17 décembre 2013, le tribunal a reconnu la créance de la société Tahoe envers la société Ceepas, exploitante du casino de Collioure, pour un montant de 900 K€ et a modifié le plan afin de l'y intégrer au passif échelonné.

Le groupe SFC s'est, depuis, pourvu en cassation.

La dette envers Tahoe est toujours inscrite pour sa valeur nominale au passif des comptes du Groupe en attente des résultats du pourvoi.